

E3

**ACTIVITES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
ATTESTATION SUR L'HONNEUR
SEPARATION CAPITALISTIQUE**

Je soussigné : Fonction :
atteste sur l'honneur que j'ai vérifié que personne dans notre entreprise n'a d'activité incompatible avec
notre agrément (RAYER LES MENTION INUTILES)

- Mise en vents des PPP aux professionnels
- Mise en vente des PPP à des non-professionnels
- Application des PPP en prestation de service

Fait ce jour :
A :

Fait pour dire et valoir ce que de droit :

Nom :

Signature



Tutorat pour la vente des produits phytosanitaires et biocides **(Exigence E8 du référentiel sur les personnels non-titulaires)**

VALABLE 6 mois à partir de la date de son émission

La vente des produits phytosanitaires requiert une qualification de tous les personnels et la qualification de l'entreprise. Toute personne manipulant, vendant ou conseillant ce type de produits doit nécessairement être titulaire du CERTIPHYTO (et ou du CERTIBIOCIDÉ selon l'AMM)

En l'absence de qualification de l'employé, apprenti, stagiaire etc.. il est convenu :

La personne non-titulaire peut vendre selon un protocole établi.

Elle doit se conformer aux ordres de son employeur qui prend toutes les précautions pour ne pas la mettre en danger et respecter la réglementation

Par exemple, elle reçoit un dossier lui permettant de connaître ses obligations d'information du client, la réglementation sur la vente desdits produits.

Lors des contrôles, la personne non-titulaire doit pouvoir dire exactement quelles sont les limites qui lui sont fixées dans la pratique. Elle reconnaît avoir reçu un exemplaire du protocole « personnel non-titulaire »

Fait pour dire et valoir ce que de droit ce jour à : le :

L'employeur

La personne non-titulaire

ENTREPRISE :

Adresse _____

E12

FORMALISATION DE LA REUNION PHYTOSANITAIRE

DATE : _____

ORDRE DU JOUR

Rappel de la réglementation PPP
Qualification des personnels et de l'entreprise

Stockage

Transport

Conseils au Client - traçabilité des préconisations

	NOM	Signature
Personnel 1		
Personnel 2		
Personnel 3		
Personnel 4		
Personnel 5		
Personnel 6		

	NOM	Signature
Personnel 7		
Personnel 8		
Personnel 9		
Personnel 10		
Personnel 11		
Personnel 12		
Personnel 13		
Personnel 14		
Personnel 15		
Personnel 16		
Personnel 17		
Personnel 18		
Personnel 19		
Personnel 20		
Personnel 21		
Responsable		

BACCIPENN

PRODUITS NON UTILISABLES

Information du client lors de la vente PPP

Affichage des exigences référentiel au point de délivrance du produit

6. VENTE, ENREGISTREMENT ET DELIVRANCE DU PRODUIT					
6.1 Délivrance des produits					
Les personnes exerçant une fonction de vente/délivrance sont détentrices d'un certificat individuel "Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques" catégorie "distribution produits professionnels"	D26				Badges et affichage des certificat + agrément + certification
Vente aux professionnels	D27				Voir D27 plus bas
Lecture de l'étiquette du produit	D28				
Fiche de Données de Sécurité (FDS)	D29				L'accès aux FDS doit être facile
Informations sur le produit délivré	D30				Voir plus bas
6.2 Equipements de Protection Individuelle					
Equipements de Protection Individuelle	D31				Adaptés au types de produit et volumes
6.3 Enregistrement					
Enregistrement des ventes	D32			x	Rpd sur facture

Pour tous les produits à usage professionnel, il vérifie que la personne à qui il vend ou délivre le produit atteste de sa qualité d'utilisateur professionnel
 A défaut d'être référencé comme utilisateur professionnel:
 - la personne qui réceptionne une livraison chez le client devra détenir une délégation de réception;
 - la personne qui s'approvisionne au dépôt devra détenir une délégation et un justificatif.

D27

Vente aux professionnels

L'entreprise ouvre un compte client préalablement à toute vente à un nouveau client professionnel comprenant a minima les données suivantes :

Les éléments relatifs à la structure juridique

Les éléments relatifs au représentant légal

Une délégation éventuelle

d'approvisionnement en dépôt par un tiers

en cas d'absence du représentant légal

Une délégation éventuelle de réception d'une livraison sur site en cas d'absence du représentant légal

La signature des Conditions Générales de Ventes en vigueur, quelque soit le support

L'explication et la remise d'un support d'information abordant les bonnes conditions d'utilisation des phytos, la protection des utilisateurs (EPI) et l'élimination des produits

D30	Informations sur le produit délivré	La délivrance de produits est précédée d'une information sur son emploi, les risques pour la santé et l'environnement, la protection de l'utilisateur, le port des équipements de protection individuelle (EPI), la lecture de l'étiquette et de la FDS, les bonnes pratiques agricoles, la gestion des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU) par le biais de supports adaptés.
-----	-------------------------------------	--

Un système d'information existe, il est clairement identifiable pour le client.	Support d'information à l'utilisateur sur : - l'emploi du produit, - les risques pour la santé et l'environnement, - le port des EPI, - la gestion des EVPP, - la gestion des PPNU	Visuel + Interview
---	---	--------------------

LORS DE L'AUDIT (TOUS LES 2 ANS)

En plus de vérifier qu'il existe un système d'information sur l'emploi, les risques pour la santé et l'environnement, le port des EPI, la gestion des EVPP et PPNU, l'auditeur interroge une personne chargée de la délivrance du site audité sur ce point.

PROCEDURE

D2

Achats référencement des produits

Nous examinons :

La situation agro-pédo climatique

L'état des tocks en culture

Les superficies den culture

Les délais de retraits de commercialisation,

Les modifications de

composition des produits et leur étiquetage

Les informations à jour sur les sites Web officiels

AMM et Catégories d'usages

L'apparition de nouveaux ravageurs

PROCEDURE

D19

Vérification de la validité des Certiphyto des clients

PROCEDURE

D19

Nous engageons nos clients à lire les étiquettes des produits

PROCEDURE

D21

Nous proposons la FDS lors de la vente

PROCEDURE

D22

Nous informons nos clients sur l'emploi approprié du produit
(bonnes pratiques)

les risques pour l'environnement et la santé,
Le traitement des déchets EVPP PPNU effluents

PROCEDURE

D23

Nous sommes attentifs au choix des EPI adaptés au produit